



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Entité d'application : **CHU DE BORDEAUX**

Emetteur : Département des ressources matérielles

IN-LOG-012

Ind : 03

Page : 1/2

INSTRUCTION

COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON DE PRODUITS DE SANTE HORS GIRONDE

OBJET : Cette instruction définit les consignes relatives à l'acheminement des produits de santé (Echantillons de biologie et pathologie, produits sanguins labiles, greffons, médicaments, lait) en dehors de la Gironde.

Ces prestations consistent en :

- la **COLLECTE d'un produit de santé**,
- le **TRANSPORT** sous délai et température contrôlés,
- la **LIVRAISON** dans le service destinataire,

pour les **besoins** du CHU de Bordeaux, que ce soit pour un service de soins, un protocole de recherche clinique.... et dont le lieu de collecte se situe ou non au CHU de Bordeaux.

I - ENVOIS REGULIERS - NON URGENTS - ECHANTILLONS DE BIOLOGIE ET PATHOLOGIE

1 - Utilisation d'un réseau de transport dans le cadre d'un marché pour des analyses effectuées par un CNR

DEPART à 16h du CEEB (CENTRE d'ENVOIS EXTERIEURS de BIOLOGIE) situé à proximité de l'ABC du GH Pellegrin (2° étage laboratoire) chaque jour ouvré **du lundi au jeudi** :

2 - Utilisation d'un réseau de transport dans le cadre d'un marché pour les analyses autres que celles des CNR

DEPART à 16h30 du CEEB (CENTRE d'ENVOIS EXTERIEURS de BIOLOGIE) situé à proximité de l'ABC du GH Pellegrin (2° étage laboratoire) chaque jour ouvré **du lundi au jeudi** :

3 - Acheminement vers le CEEB :



CONSIGNE :

- dépôt au point de collecte par l'unité de soins,
- appel ponctuel au **service des coursiers de site** (voir les indications spécifiques à chaque site sur le portail Intranet, dans le catalogue de biologie et pathologie, rubrique transports) <http://www.catalogue-biologiepathologie.chu-bordeaux.fr/Transport/Transports-au-sein-du-CHU/> pour acheminement de l'échantillon au LU (laboratoire d'urgence) de site ou à l'ABC de Pellegrin.

Dans le cas d'utilisation d'une des rotations intersites vers l'ABC de GH Pellegrin **du lundi au vendredi** (hors jours fériés) pour :

- dernier départ **14h15 du LU du GH St André**
- dernier départ **14h45 du LU du GH Sud**

Date d'application : juillet 2018

TABLEAU D'APPROBATION					
	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	VALIDATION (fonction qualité)	AVIS EXPERT (facultatif)	APPROBATION (responsable d'activité)	
Nom :	S. Pommiers	C. Franco		A. Jamet	
Fonction :	Cadre supérieur de santé	I.Q.		Directeur DRM	
Date :	30 Juin 2018				
Signature :					



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Entité d'application : CHU DE BORDEAUX

Emetteur : Département des ressources matérielles

IN-LOG-012

Ind : 03

INSTRUCTION

Page : 2/2

COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON DE PRODUITS DE SANTE A L'EXTERIEUR DU CHU DE BORDEAUX

II – ENVOIS PONCTUELS EN FRANCE METROPOLITAINE

1 – Pour toute demande ponctuelle de transport pour un acheminement dans la journée :

1 – Appeler le BAA (Bureau d'Appel des Ambulances) au **30 164** pour une demande d'enlèvement et d'acheminement vers le service destinataire, en précisant les données suivantes : (téléphone 05 57 65 61 79 si demandeur appelle en étant à l'extérieur du CHU)

le lieu de collecte : site, bâtiment, service
le lieu destinataire: site, bâtiment, service
l'heure souhaitée de collecte
le délai d'acheminement à partir du service de collecte
la température de transport
UG demandeuse
Type de produit

2 – Pour toute demande récurrente de transport à J + 1 en France métropolitaine :

Faire créer un compte utilisateur, pour cela il faut renseigner les 2 documents suivants :

- « demande d'ouverture de compte pour transport de produits de santé à l'extérieur de Bordeaux Métropole »
- « liste des adresses »

se trouvant dans le portail Intranet sous :
l'onglet « R.économiques »
la rubrique « Transport de produits de santé » :

Adresser le tout à C Franco : catherine.franco@chu-bordeaux.fr, reseau@biologistic.fr et marion.latanne@biologistic.fr
(un délai de 7 jours est nécessaire)

NB : se référer à l'instruction pour utilisation compte transports en France Métropolitaine

III – ENVOIS PONCTUELS HORS FRANCE METROPOLITAINE

Pour toute demande ponctuelle de transport hors France métropolitaine :

Faire une demande de DEVIS :

se trouvant dans le portail Intranet sous :
l'onglet « R.économiques »
la rubrique « Transport de produits de santé » :

Utiliser le formulaire « Demande de DEVIS pour transport de produits de santé hors France métropolitaine ».

En fonction du pays, le transport peut se faire entre 48 heures et 72 heures.

L'adresser à C. Franco : catherine.franco@chu-bordeaux.fr et à cdg@biologistic.fr

Un délai de 48 heures est nécessaire au prestataire.

POUR TOUTE QUESTION : S'adresser à catherine.franco@chu-bordeaux.fr téléphone 96 185